

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 FEVRIER 2026

Date de convocation : 05/02/2026  
Date d'affichage : 05/02/2026

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Présents : 14 dont 1 pouvoir  
Votants : 15

**Le douze février deux mil vingt-six à dix-huit heures trente minutes,**

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel

**Etaient présents** : M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUVELLE Richard – Mme COCHARD Aurore – Mme CAIL Marie-Béatrice – M. COUTO José – Mme LEGER Séverine - Mme GILLOT Séverine – Mme DECOTTE Valérie – BEAUVILAIN Dylan - M. LEBRUN Willy – Mme CAVRIL Isabelle – M. DUPONT Jérôme

**Etaient absents excusés** :

Mme CHANDELIER Sylvie a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien  
M. HERBAUT Jean-Jacques

**Etaient absents** : M. LEMIRE Régis – M. DELVALLEE Pascal – M. ANCELET Benoît – Mme CRETON Stéphanie – Mme VANDY Hélène - Mme BORGES Perrine – M. DELON Patrick

**OBJET : Vote du Compte Financier Unique 2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de PONT-SUR-SAMBRE,

**Vu** l'avis favorable de la commission des Finances en date du 05/02/2026,

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal :

- De voter le Compte Financier Unique 2025 qui s'établit comme suit :

|                           | Fonctionnement   | Investissement |
|---------------------------|------------------|----------------|
| Reports effectués de 2024 | + 661 712.98 €   | + 53 761.50 €  |
| Dépenses                  | - 2 381 228.04 € | - 321 202.58 € |
| Recettes                  | + 2 480 710.02 € | + 608 058.09 € |
| Résultat 2025             | + 99 481.98 €    | + 286 855.51 € |
| Résultat cumulé           | + 761 194.96 €   | + 340 617.01 € |

**Résultat global de clôture : 1 101 811.97 €**

Considérant les éléments susvisés,

**Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**A la majorité des suffrages exprimés, avec 14 VOIX POUR,**

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de PONT-SUR-SAMBRE,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS

SIGNE LECTURE FAITE

POUR COPIE CONFORME

A PONT SUR SAMBRE

Le 13 février 2026

M. DETRAIT - Maire

